



CHAMPIONNAT U 13 MASCULIN PROMOTION SAISON 2025 / 2026

REGLEMENT PARTICULIER

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux du CD 62, les règlements de la Ligue des Hauts de France ou les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par le CD 62

La commission sportive pourrait être amenée à revoir certains points de ce règlement et y apporter des modifications

PREMIERE PHASE

Le championnat « U 13 masculin PROMOTION » est composé de 23 poules de 4 équipes qui se rencontreront en match ALLER/RETOUR

DEUXIEME PHASE

A l'issue de la première phase, les équipes seront réparties en quatre niveaux

- ELITE : Les équipes classées 1ère de chaque poule avec les équipes qui descendent du brassage Région
- EXCELLENCE : Les équipes classées 2ème de chaque poule
- HONNEUR : Les équipes classées 3ème de chaque poule
- PROMOTION : Les équipes classées 4ème de chaque poule

Pour l'attribution du titre de champion départemental U13M « ELITE »

Les équipes classées 1ère de chaque poule de la 1^{ère} phase seront réparties en 3 poules de 10 équipes et se rencontreront en match ALLER et RETOUR.

- ⇒ Les équipes classées 1ère de chaque poule de la 2^{ème} phase se rencontreront en 1 match à domicile et 1 match à l'extérieur pour l'attribution du titre U13M ELITE.
Week-end : 23 mai et 30 mai
Week-end : 6 juin

ARBITRAGE U13M ELITE :

Les arbitres sont désignés par le répartiteur arbitre du district concerné. Les frais d'arbitrage sont régler à part égale par les clubs même si le club à une école d'arbitrage.

Pour l'attribution du titre de champion départemental U13M « EXCELLENCE »

Les équipes classées 2ème de chaque poule de la 1^{ère} phase seront réparties en 3 poules de 8 équipes et se rencontreront en match ALLER et RETOUR.

- ⇒ Les équipes classées 1ère de chaque poule de la 2^{ème} phase se rencontreront en 1 match à domicile et 1 match à l'extérieur pour l'attribution du titre U13M EXCELLENCE.
Week-end : 23 mai et 30 mai
Week-end : 6 juin

Pour l'attribution du titre de champion départemental U13M « HONNEUR »

Les équipes classées 3ème de chaque poule de la 1^{ère} phase seront réparties en 3 poules de 8 équipes et se rencontreront en match ALLER et RETOUR.

- ⇒ Les équipes classées 1ère de chaque poule de la 2^{ème} phase se rencontreront en 1 match à domicile et 1 match à l'extérieur pour l'attribution du titre U13M HONNEUR.
Week-end : 23 mai et 30 mai
Week-end : 6 juin

Pour l'attribution du titre de champion départemental U13M »PROMOTION »

Les équipes classées 4ème de chaque poule de la 1^{ère} phase seront réparties en 2 poules de 10 équipes et se rencontreront en match ALLER et RETOUR.

- ⇒ Les équipes classées 1ère de chaque poule de la 2^{ème} phase se rencontreront en 1 match à domicile et 1 match à l'extérieur pour l'attribution du titre U13M PROMOTION.
Week-end : 30 mai
Week-end : 6 juin

N. B.

BC LIEVINOIS reçoit salle HALLE VEZILIER

BC St POLOIS reçoit salle COUBERTIN

AMBLETEUSE / MARQUISE 1 reçoit salle HERVE DUBUISSON à MARQUISE

BC St MARTIN LES BOULOGNE reçoit salle ANDRE CONDETTE

BERCK 2 reçoit SALLE OSTERMEYER

Responsables des Championnats U 13 masculin 1ére PHASE (Promotion)

Poule A-B-C-D-E-F-G-H-I-J-K-L

Michèle ROBILLART

Portable : 06 83 21 54 08

qualification.c62@orange.fr

Poule M-N-O-P-Q-R-S-T-U-V-W

Dany PENIN

Portable : 06 84 89 42 38

dany.penincd62@gmail.com

Responsables des Championnats : 2éme phase

Elite et Excellence

Michèle ROBILLART

Honneur et Promotion

Dany PENIN